

## **L'association des Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre (ECE) lance l'expérimentation « Stop relais-Tan » pour faciliter les déplacements quotidiens des salariés**

**Le 3 juin prochain, un nouveau service, le « Stop relais-Tan », verra le jour à la Chapelle-sur-Erdre entre les stations Recteur Schmitt et René Cassin et les entreprises des zones Gesvrine et Erdre-Active. Ce concept novateur vise à faciliter l'accès aux entreprises en organisant un système d'auto-stop interentreprises depuis le réseau structurant de la Tan : Les automobilistes conduisent les salariés depuis les points « Stop relais-Tan », le matin à leurs entreprises et le soir aux arrêts du tram. L'objectif est double, réduire le temps de transport des salariés empruntant les transports publics et attirer de nouveaux usagers. Le « Stop relais-Tan ». marque la première étape du déploiement du plan de déplacements inter-établissements (PDIE) qui concourt à réduire les émissions de carbone et à orienter les pratiques des salariés vers une mobilité plus durable, moins axée sur l'usage exclusif de la voiture, seul à bord. L'expérimentation « Stop Relais-Tan » est conduite en partenariat avec la SEMITAN et Nantes Métropole.**

### **Un bassin économique victime de son succès**

Au sein de Nantes Métropole, la Chapelle-sur-Erdre figure parmi les communes les plus dynamiques sur le plan économique, avec un bassin d'emploi de plus de 8 000 salariés. Conséquence de cette attractivité, le trafic se trouve fortement engorgé, et les encombrements quotidiens. Ainsi, chaque jour, ce sont près de 6 000 automobilistes qui se rendent sur leur lieu de travail, seuls à bord de leur voiture.

Le nombre important de véhicules a une incidence forte sur l'environnement. Preuve en est, le bilan carbone, réalisé en 2010 dans le cadre du PDIE – de manière collective et avec la CCI de Nantes Saint-Nazaire – montre que 65 % des émissions de CO<sub>2</sub> résultent des déplacements domicile-travail effectués seul. L'association ECE s'est donc penchée sur les habitudes de transport des salariés, afin de diminuer l'impact environnemental des automobilistes. D'autant plus qu'avec l'implantation de deux nouvelles zones d'activités sur la commune, leur nombre devrait doubler dans les dix prochaines années. L'enjeu est donc majeur pour les entreprises, puisque si les moyens de déplacement n'évoluent pas, la vie économique locale s'en trouvera affectée.



### La naissance du « Stop relais-Tan » à la Chapelle-sur-Erdre

Afin de répondre directement aux attentes des usagers en facilitant la liaison entre les stations de tram et bus, et les entreprises, le système « Stop relais-Tan » sera lancé le 10 juin prochain. Pour encourager cette démarche et séduire un maximum de salariés, cinq points « Stop relais-Tan » aménagés par Nantes Métropole en concertation avec ECE sont mise en place : René Cassin et Recteur Schmitt à Nantes ; Ampère, Gesvres, Bavière à La Chapelle-sur-Erdre. Grâce à un système de signalisation et d'identification (panneaux, pancartes et macarons), les salariés arrivant en transport public pourront se rendre plus facilement sur leur lieu de travail et en repartir le soir.

La planification du trajet n'étant pas nécessaire, « Stop relais-Tan » a l'avantage de laisser une grande liberté au passager et au conducteur. Ce mode de transport est certes déjà présent en France. Là où réside la véritable innovation, est qu'il vient compléter un mode de transport existant, le réseau Tan. En effet, 'l'auto-stop organisé', combiné au réseau de transport public, facilite, de manière économique et écologique, l'accès aux entreprises aux salariés non motorisés. Ce nouveau cocktail de combinaison de modes représente potentiellement une véritable solution d'avenir pour les zones d'emplois périphériques.

### Une réflexion conjointe pour une action coordonnée et efficace

Afin d'apporter des solutions concrètes et de faire évoluer les habitudes des automobilistes, les entreprises de la Chapelle-sur-Erdre se sont réunies pour réfléchir, ensemble, à un plan de déplacements inter-établissements. Cette réflexion a été accompagnée d'une grande enquête menée par le cabinet conseil AUXILIA au troisième trimestre 2012, auprès des salariés de la Chapelle-sur-Erdre. L'amélioration des dispositifs pour rallier les stations de transport aux entreprises est l'une des attentes fortes qui en est ressortie.

Pour répondre à ces problématiques diverses, le PDIE vise à améliorer notablement les conditions de transport actuelles, en capitalisant sur l'ensemble des moyens disponibles. Le point d'orgue de cette opération est l'arrivée prochaine du tram-train, qui sera inauguré au début de l'année 2014. Ne pouvant pas endiguer à lui seul les problèmes de transport, des solutions complémentaires vont être mises en place tout au long du projet, dont notamment, le système du « Stop relais-Tan », lancé dans quelques jours.

**« La réalisation de ce beau projet de PDIE est le fruit d'un travail collaboratif. Aux côtés de notre association des Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre, sept autres acteurs, fortement moteurs, se sont impliqués : l'ADEME, Nantes Métropole, la mairie de la Chapelle-sur-Erdre, le Conseil régional des Pays de la Loire, la SEMITAN, la CARSAT et la CCI de Nantes Saint-Nazaire »,** indiquent Gilles POUSSIER et Philippe OLERON, respectivement Vice-président et Président de l'association ECE. **« Nous sommes fiers et convaincus de la démarche entreprise, qui se traduit aujourd'hui par la concrétisation de la première étape du plan de déplacements inter-établissements : Le « Stop relais-Tan », qui doit faire évoluer les habitudes de transport des salariés. J'espère également que**

*les localités devant faire face à des problématiques semblables à celles de la Chapelle-sur-Erdre, pourront s'inspirer de ce dispositif », concluent-ils.*

#### **Guide pratique à destination des usagers du « Stop relais-Tan »**

**Le passager** doit, dans un premier temps, s'enregistrer auprès de son référent PDIE afin d'obtenir le kit passager. Il lui suffit ensuite de prendre le bus ou le tram, muni de son titre de transport TAN et de son kit, jusqu'à l'un des points relais. Une fois sur place, le passager tend sa pancarte, du côté vert pour aller à Erdre Active ou du côté bleu pour aller à Gesvrine, jusqu'à ce qu'une voiture munie d'un sticker s'arrête et le conduise à proximité de son lieu de travail.

**Le conducteur** doit quant à lui, également s'enregistrer auprès de son référent PDIE, qui lui fournira cette fois-ci un sticker à placer sur le pare-brise avant-droit de sa voiture. Le conducteur passe ensuite devant l'un des points stop en allant au travail, et prend un passager se rendant dans la même direction que lui.

#### **A propos de l'association des Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre**

L'association des Entreprises de la Chapelle-sur-Erdre, Asso ECE, a pour objectif de représenter et de porter les intérêts de l'ensemble des entreprises auprès des collectivités territoriales, et de façon plus large, de réaliser toute action pouvant servir l'intérêt de ses membres et de ses salariés. Créée le 19 mai 2009, cette association est composée des entreprises de la Chapelle-sur-Erdre qui souhaitent participer à cette action et se développer tout en respectant les principes du développement durable.

[www.assocece.fr](http://www.assocece.fr)

#### **Contacts Presse**



Julia Djimet / Fabrice Vincenty

02 72 88 12 70

[julia@oxygen-rp.com](mailto:julia@oxygen-rp.com)